



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation

13/04/2026

Date d'affichage

13/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/04/2026

et publication du :

30/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUTCHINSON Yvan.

Etaient présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme CAREY Pascale, Mme ANNAERT Christelle, M. LEROY Gérard, Mme DUHEZ Virginie, M. DAMEE Victor, Mme OLMETA Mélanie, M. DUPONCHELLE François-Xavier, Mme ZAGHBIB Romy, M. BERNABOT Stéphane

Procuration(s) :

M. MOUVEAUX Stéphane donne pouvoir à M. VANDEN DORPE Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MOUVEAUX Stéphane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GUISLAIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : 2026-19

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

La commune est amenée à attribuer des marchés publics selon des procédures formalisées. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est essentiel de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) pour assurer le choix des titulaires de ces marchés. Il est proposé de créer une commission permanente, composée de membres titulaires et suppléants, élus selon les modalités prévues par le Code général des collectivités territoriales.

La CAO est composée, pour une commune de moins de 3500 habitants :

- par le maire, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission d'appel d'offre (CAO) sont élus par et parmi les membres du conseil municipal :

L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Sont candidats en qualité de membres titulaires :

- Xavier DUBOIS
- Stéphane MOUVEAUX

- Stéphane BERNABOT

Sont candidats en qualité de membres suppléants :

- Arnaud MARQUE
- François-Xavier DUPONCHELLE
- Victor DAMEE

Après accord unanime de l'assemblée délibérante, il est procédé au vote à main levée.

Sont élus à la majorité,

En qualité de membres titulaires :

- Xavier DUBOIS
- Stéphane MOUVEAUX
- Stéphane BERNABOT

En qualité de membres suppléants :

- Arnaud MARQUE
- François-Xavier DUPONCHELLE
- Victor DAMEE

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : Mme ALLIOT Pascale, Mme ANNAERT Christelle, M. BASECQ Ludovic, M. BERNABOT Stéphane, Mme CAREY Pascale, M. DAMEE Victor, M. DUBOIS Xavier, Mme DUHEZ Virginie, Mme GUISLAIN Nathalie, M. HUTCHINSON Yvan, Mme LEFEBVRE Christine, M. LEROY Gérard, M. MARQUE Arnaud, Mme OLMETA Mélanie, Mme VAN EECKE Sylvie, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme ZAGHBIB Romy, M. MOUVEAUX Stéphane (représenté par M. VANDEN DORPE Pascal)

Contre :

Abstention : M. DUPONCHELLE François-Xavier

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PREMESQUES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GUISLAIN



Yvan HUTCHINSON

